



Direction Générale du Commerce

Rabat le 15 Fevr 2023

Résultats de répartition du contingent d'importation du HCFC-R22 par entreprise au titre de l'année 2023

Raison sociale	Quota en tonne
FROIDEL	86,25
MAGHREB OXYGEN	37,01
VENTEC MAROC	22,81
IDAMAR MAROC	17,56
NEW PROMERING MAROC	16,09
REFRIMAR	14,20
LE FROID POLAIRE	9,78
PECHES DU SUD DE L'ATLAS	9,54
OXYNORD	9,04
MEDICLIM	8,30
STYLE FROID	6,95
TODEMAC	5,55
SAMAK SAHARA	5,44
CASA FROID	5,44
OUUGHIRI DISTRIBUTION	5,44
FROID MALAGA	5,44
PREST COOL	5,44
AIR LIQUIDE MAROC	5,44
ENERGIE FROID	5,44
SALMANE INDUSTRIE	5,44
JAOUDA PECHE	5,44
CLIM FROID SERVICES	5,44
FROID NEW BUSINESS	5,44
SOCIETE OUEST D'EQUIPEMENT ET DE FOURNITURE	5,44
HIBA FROID	5,44
CLIMAFRIC	4,08
GAS SERVEI MAROC	4,08
NEW COOLING SYSTEM	4,08
SUMIPESCA DEL SUD	4,00
CARMEZ FROID CLIMATISATION	4,00

Direction de la Défense et de la Réglementation Commerciale

Adresse : Parcelle 14, Centre d'affaires Aile Nord Bd Riad, Hay Riad BP 610, Rabat- Maroc

Tél : +212 (0)537 70 18 46

Fax : +212 (0)537 72 71 50

www.mcinet.gov.ma



FRIMADIS	4,00
LOPACK	4,00
BAB MANSOUR EQUIPEMENT	3,00
Total	345,03

N.B :

- Le dernier délai pour l'importation des quantités accordées est le 31 décembre 2023 ;
- Les demandes de licence d'importation pour le bénéfice de ces quotas-parts doivent être déposées, par voie électronique via PortNet, au plus tard le 20 juin 2023 et aucun délai supplémentaire ne sera accordé après cette date ;
- L'entreprise qui n'a pas importé sa quote-part au titre de cette année sera pénalisée lors de la répartition du contingent de l'année suivante.

